

RÉFORME DE LA SNCF

CONTRE UN PROJET NÉFASTE POUR LES CHEMINOTS
ET POUR LE FERROVIAIRE

TOUS EN GRÈVE DÈS LE 12 AVRIL

Après une longue série stérile de concertations avec le gouvernement, nous arrivons à la troisième vague de grèves nationales. Sans aucune proposition concrète de la part de l'État et avec des amendements Cfdt qui ne sont pas pris en compte, la mobilisation des cheminots est plus que nécessaire.

Depuis la publication du rapport Spinetta et jusqu'à présent, les discussions avec le gouvernement n'ont pas permis d'engager de réelles négociations et d'aboutir à un projet de loi fiable, concerté et qui répond aux attentes des cheminots. La nécessité de réformer le système et la SNCF est un constat partagé par la **CFDT** dès lors que l'objectif est l'amélioration. C'est pour cela que la **CFDT** fait des propositions et ne peut pas se contenter d'un projet sans fond et sans sens.

DES ANNONCES QUI METTENT LES CHEMINOTS EN COLÈRE

Selon le peu d'informations données par le gouvernement, la SNCF serait obligée de prendre en charge à elle seule une dette qui n'est pas la sienne et surtout pas celle des cheminots. Comment se fait-il qu'aujourd'hui même, alors que le statut des agents

est remis en question soi-disant pour réduire les coûts, la SNCF décide d'acheter environ 100 rames de TGV du futur ? Celle-ci n'est qu'une obligation imposée par l'État ; le même État qui depuis 20 ans fait de mauvais choix pour le ferroviaire, poussant la SNCF à s'endetter jusqu'à atteindre aujourd'hui les 55 milliards d'euros.

L'OUVERTURE À LA CONCURRENCE ET LE STATUT, DEUX NOTIONS DIFFÉRENTES

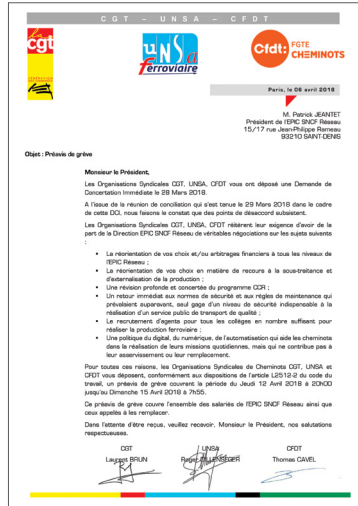
Cette suppression du statut pour les nouveaux entrants aurait aussi le but de préparer la SNCF à l'ouverture à la concurrence. La **CFDT** a toujours dit son opposition à l'ouverture à la concurrence. Néanmoins, c'est un fait politique qui s'impose. La **CFDT** a donc présenté une vingtaine d'amendements qui traduisent une série de mesures protectrices pour les salariés. ☺☺☺



Devant ce troisième préavis de grève, la détermination des cheminots à défendre leur contrat social ne doit pas diminuer.



RÉFORME DE LA SNCF



La CFDT Cheminots et le Syndicat national FGAAC-CFDT appellent tous les cheminots à poursuivre la mobilisation en s'inscrivant dans le troisième préavis de grève de l'interfédérale CFDT-CGT-UNSA qui commencera jeudi 12 avril à 20 h 00 et durera jusqu'au dimanche 15 avril à 7 h 55.

⊕⊕⊕ Leur prise en compte permettrait d'engager enfin une réelle négociation sur le devenir des cheminots. À titre d'exemple, la **CFDT** avait présenté un amendement afin d'assurer une péréquation entre les segments rentables et non rentables du réseau grande vitesse pour garantir un égal accès du territoire. Alors même que cet amendement était soutenu par des parlementaires du groupe majoritaire, le dispositif a été rejeté sans qu'aucune mesure équivalente soit proposée par le gouvernement.

DES DÉCISIONS PRISES EN CATIMINI

C'est en pleine nuit et en la présence de seulement 90 députés que le gouvernement a fait voter un premier amendement actant la transformation du statut juridique de la SNCF en société anonyme, sans préciser les statuts de Mobilités et de Réseau. Un second amendement visant directement le statut des cheminots a également été adopté. Par ailleurs, la **CFDT** attend toujours des réponses de la part du gouvernement et de la majorité sur les autres amendements à caractère social pour renforcer les droits des salariés dans le cadre de l'ouverture à la concurrence. Ce vote est donc intervenu alors que la négociation sur le statut des cheminots et sur la structure de la SNCF venait à peine de commencer.

DES DÉCISIONS GOUVERNEMENTALES ET UNE COMMUNICATION DE LA SNCF VISANT À DÉMOTIVER LES CHEMINOTS

L'attitude incompréhensible du gouvernement interroge sur la loyauté des négociations. Elle n'ap-

porte aucune assurance sur les inquiétudes des cheminots et aucun plan de travail pour les organisations syndicales. L'avenir incertain qui se dessine est clairement de nature à renforcer une mobilisation des cheminots déjà très forte. De son côté, la direction de la SNCF s'entête à maintenir ses mesures antigrevistes. Le « nouveau pacte ferroviaire » se fait par des communicants dont les messages dogmatiques se cantonnent à pousser la SNCF vers une forme de privatisation.

La **CFDT** ne peut pas accepter que les insuffisances du gouvernement et celles des communicants de l'entreprise mettent à mal 80 années d'existence ! Nombreux sont les établissements qui refusent de prendre en compte les déclarations d'intention de participer à la grève des agents. À cette occasion, la **CFDT** rappelle leur caractère illégal et a adressé un courrier mettant en demeure la direction d'arrêter cette pratique et rétablir la vérité auprès des cheminots. La **CFDT** a également mandaté des huissiers pour constater la bonne prise en compte de ces déclarations légitimes. Les directeurs des établissements seront pénalement responsables des faits avérés et devront en assumer les conséquences devant les tribunaux. ●●



Consultez le projet d'amendements de la CFDT en allant sur <https://bit.ly/2lFuiTA>



Accédez au formulaire DZI interactif en cliquant ici ou en allant sur <https://bit.ly/2GbcTIP>



Votre guide pratique sur le droit et les modalités de grève est disponible en cliquant ici ou en allant sur <https://bit.ly/2J4Ta87>



La CFDT a mis en place une permanence téléphonique afin de répondre à toutes vos questions **01 76 58 12 21**

© InfoCom **FGTE CFDT Cheminots** 2018 | Premier rédacteur graphiste **Antonio-Bernard Tudor** | Crédits photo **Flaticon**

J'ACCÈDE AUX OUTILS INTERACTIFS PAR UN SIMPLE CLIC

